

DÉLIBÉRATION N°2025-50

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2024-842 du 16 juillet 2024 portant création de Nîmes Université et approbation de ses statuts ;

Membres du conseil en exercice ayant voix délibérative :	31
Membres présents ayant voix délibérative ou voix consultative :	31
Membres présents ayant voix délibérative :	22
Dont Membres représentés ayant voix délibérative :	4
Quorum :	16

Le conseil d'administration de l'EPE Nîmes Université a pris la délibération suivante à l'unanimité :

Le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 03 avril 2025 est approuvé conformément au document annexé.

Fait à Nîmes le 23 septembre 2025

Le président de Nîmes Université

Benoît ROIG

Classée sous la référence : 2025-50
Publiée sur le site de Nîmes Université le : 26/09/2025
Transmis au recteur le : 26/09/2025
Affichée sur le site internet de l'Université et affichée sur le site Vauban de l'université pour une durée de deux mois

Modalités de recours contre la présente délibération :
En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du président de l'université de Nîmes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes.

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE L'EPE**

Séance du 03 avril 2025 à 09h00

La séance est présidée par Benoit ROIG en visioconférence, Président de l'EPE Nîmes Université.

Membres présents avec voix délibérative :

Outre le président :

Monsieur Daniel Jean VALADE

Représentant de Nîmes Métropole

Monsieur Thierry WACRENIER

Représentant du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Montpellier

Madame Laure TISSOT

Représentante du réseau MEDEF GARD

Monsieur Jean Philippe MANDALENNA

Elu-Collège A (suppléant)

Madame Michela DENI

Elue – Collège A

Madame Vanessa MONTEILLET

Élue - Collège B

Monsieur Loïc DUCROS

Élu - Collège B

Madame Aurélie GONCALVES

Élue - Collège B

Monsieur Olivier FALZONE

Elu - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques (suppléant)

Madame Corinne MEJAN

Elue - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Monsieur Nabil GOMRI

Elu - Collège des personnels ingénieurs, administratifs, techniques et des bibliothèques

Monsieur Arthur DEVREESE

Elu- Collège des usagers de l'établissement

Madame Sandrine BAYLE

Enseignante chercheuse à l'Ecole des Mines d'Alès, responsable pôle formation, chercheuse dans le domaine des risques environnementaux

Madame Delphine PAUL

Directrice de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes

Monsieur Yannick MOUREAU

Représentant de l'Association pour la promotion d'actions de formation et d'animation socio-éducatives (IFME) Directeur d'Institut

Monsieur David TEBIB

Président du Club USAM Nîmes Gard

Procurations :

Monsieur Romain MILLOT, élu - Collège B donne pouvoir à Madame Aurélie GONCALVES

Madame Valérie COURTIN, Directrice du Département Universitaire de Maïeutique de la faculté de médecine, et **Madame Véronique PALMER**, Directrice de l'Union départementale des associations familiales (UDAF 30) donnent pouvoir à Monsieur Benoît Roig

Monsieur Frédéric ESCOJIDO, représentant de la Ville de Nîmes, donne pouvoir au représentant de Nîmes Métropole, **Daniel-Jean VALADE**

Monsieur Didier PAQUETTE, représentant CFDT, donne pouvoir à **Monsieur Loïc DUCROS**

Membres avec voix consultatives présents

Monsieur Nicolas LEROY

Premier-Vice-Président

Madame Anne Lise TAIBI

Vice- présidente Vie étudiante et vie de campus

Madame Anne-Laurence MENNESSIER

Directrice du service commun de la documentation

Secrétaire de séance :

Madame Marie TARDIF

Service des affaires juridiques, institutionnelles et de la commande publique

ORDRE DU JOUR

Informations du président

VIE INSTITUTIONNELLE

Informations du président

RESSOURCES HUMAINES

Point 1. Repyramidage de poste d'enseignants-chercheurs

Questions diverses.

Informations du Président

Le Président ouvre la séance à 9h00 et informe les membres que la convocation exceptionnelle de ce Conseil d'administration résulte des contraintes du calendrier ministériel. Il partage ensuite plusieurs informations importantes avant de débiter le point à l'ordre du jour :

- Le recrutement de la nouvelle Directrice Générale des Services est désormais finalisé. Celle-ci prendra ses fonctions à l'université à compter du 1er juin.
- L'université de Nîmes a récemment accueilli l'Inspection générale de l'enseignement supérieur, en mission pour évaluer le pilotage de l'offre de formation. La délégation est repartie en soulignant la qualité de cette offre ainsi que la gestion interne de l'établissement.
- Des élections seront prochainement organisées afin de pourvoir les sièges actuellement vacants.

Point 1. Repyramidage de poste d'enseignants chercheurs

Dans le cadre de la Loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (LPR), dont l'objectif est de renforcer et d'accélérer la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur, un dispositif de repyramidage a été instauré. Ce dispositif vise à permettre la revalorisation de certains Maîtres de conférences (MCF) en les promouvant au grade de Professeurs des universités (PR).

L'un des objectifs affichés par la LPR est d'atteindre un ratio de 40 % de PR parmi les enseignants-chercheurs. Or, à ce jour, ce ratio demeure largement insuffisant dans notre université, où il reste inférieur à 20 %, bien en deçà de la moyenne nationale.

Critères d'éligibilité au repyramidage :

- Être titulaire de l'Habilitation à diriger des recherches (HDR), diplôme indispensable pour encadrer des travaux de recherche ;
- Justifier d'au moins 10 ans d'ancienneté dans le corps des Maîtres de conférences ;
- Relever d'une section CNU (Conseil national des universités), correspondant à leur domaine de compétence disciplinaire.

Le ministère identifie certaines sections CNU prioritaires, dites "fléchées", lorsque le ratio de PR y est jugé particulièrement faible. Ces priorisations orientent les campagnes de repyramidage en ciblant les disciplines les plus concernées.

Le repyramidage est attribué par le ministère de manière ciblée, en fonction de certaines sections CNU. En 2023 et 2024, l'université ne disposait d'aucun candidat éligible dans les sections qui lui avaient été attribuées. Elle a donc sollicité un report auprès du ministère, qui a accepté de différer l'opération de repyramidage jusqu'en 2025, permettant ainsi à l'université de Nîmes d'en bénéficier.

Il est important de noter que la délibération prise aujourd'hui devra être transmise au ministère dès demain, afin de garantir l'attribution de la promotion.

Pour l'année en cours, cinq sections ont été proposées à l'université dans le cadre du dispositif :

- Section 06 : Sciences de gestion

- Section 11 : Anglais
- Section 16 : Psychologie
- Section 65 : Biologie cellulaire
- Section 74 : Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS)

Parmi ces propositions, seule une section répond aux critères d'éligibilité : la section 16 (Psychologie). L'université a donc décidé de proposer l'ouverture du poste de repyramidage pour la section 16 Psychologie.

Le dispositif de repyramidage ne crée pas de poste supplémentaire, mais vise à renforcer les petites équipes en y intégrant des professeurs des universités. Cela permet notamment de soutenir les Maîtres de conférences dans la codirection de thèses, contribuant ainsi au dynamisme des équipes de recherche et à l'enrichissement de l'offre de formation.

Délibération 2025- 16

Unanimité

Le repyramidage en section 16 psychologie est approuvé.

Sans question diverse, le président annonce la date du prochain conseil d'administration le 20 mai 2025 et clôture la séance par ses remerciements.